

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Candidature de l'opération "Heudelet 26" à la labellisation nationale EcoQuartier et signature de la charte

Madame KOENDERS expose :

Initié en 2012 par le ministère de la cohésion des Territoires, le label Écoquartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable et de valoriser les opérations qui permettent aux habitants de vivre dans des quartiers conçus selon des principes du développement durable.

La labellisation vise à certifier la qualité des projets par rapport à un socle d'exigences jugées fondamentales, portant à la fois sur des aspects de conception et de gouvernance, de cadre de vie et d'usage, de développement territorial, de préservation des ressources et l'adaptation au changement

climatique. Elle est octroyée après achèvement total ou partiel de l'opération, à l'issue d'un processus en quatre étapes.

La Ville conduit, depuis les années 2000, une politique d'urbanisme ambitieuse permettant de répondre à une demande en logement pour tous, tournée vers l'écologie urbaine et prônant un cadre de vie de qualité.

A l'appui de cette volonté de construire une ville douce à vivre respectueuse des principes fondamentaux du développement durable, la Ville s'est déjà engagée dans cette démarche de labellisation.

A ce titre, trois sites sont engagés dans la labellisation pour l'obtention du label national EcoQuartier (le quartier Arsenal et celui de la Fontaine d'Ouche sont à l'étape 2 et le projet Bruges II à l'étape 1).

L'opération "Heudelet 26", initiée par la Ville et aménagée par la SEM (Société Est Métropoles), constitue, par son caractère multifonctionnel et innovant, les caractéristiques requises pour être labellisé.

En effet, il présente de nombreux atouts permettant de s'inscrire dans cette démarche :

- Reconstitution urbaine d'une friche militaire,

Conservation et réutilisation du patrimoine bâti militaire,
Mixité dans les programmes d'habitat et diversité dans les usages (bureaux, équipement culturel, logements),
Raccordement au réseau de chaleur urbain,
Prise en compte du changement climatique (îlot de fraîcheur au centre de l'opération, toitures végétalisées, réservoir pour recueillir les eaux pluviales, conservation des arbres présents sur le site d'origine ...),
Desserte performante en transport public (tramway),
Mobilisation active des habitants pour faire vivre le quartier (création de l'Association Ecovivre à Heudelet en mars 2021).

Au vu de l'ensemble de ces éléments et notamment de l'engagement de ses habitants au travers de l'Association récemment créée et de leur souhait de s'engager dans cette démarche, il est proposé que la Ville et l'Association Ecovivre à Heudelet soient signataires de la charte Eco Quartier.

Ceci constitue une démarche atypique dans la mesure où le volet social et l'organisation participative seront mis en avant.

Le label EcoQuartier, reconnu par le grand public ainsi qu'au niveau international, constituera un atout pour valoriser le quartier et l'action de l'Association « Ecovivre à Heudelet » lui donnant une reconnaissance à l'échelle nationale.

Le dossier devra faire l'objet d'un examen par des experts régionaux nommés par le Ministère, d'un passage en Commission régionale, qui formule un avis circonstancié, puis d'un passage en Commission nationale.

L'engagement officiel dans le processus pourrait intervenir en cours d'année 2021.

La Charte des EcoQuartiers annexée à la présente délibération détaille :

- Les grands principes des EcoQuartiers ;
- Les textes fondateurs de l'urbanisme et de l'aménagement durable dans le cadre desquels s'inscrit la démarche du label EcoQuartier ;
- Les 20 engagements que la collectivité accepte de suivre dans les projets d'EcoQuartier.
- Les quatre étapes de la labellisation EcoQuartier.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - Dire que l'opération "Heudelet 26" est proposée dans le cadre de la démarche nationale de labellisation EcoQuartier ;

2 - M'autoriser à signer la charte jointe en annexe ;

3 - M'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 10